

ANNEXE AU  
JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard .....01.40.58.75.00  
Annonces .....01.40.58.77.56  
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10  
Abonnements.....01.40.15.67.77  
(8 h 30 à 12 h 30)

**Associations**

**Fondations d'entreprise**

**Associations syndicales  
de propriétaires**

**Fonds de dotation**

**Annonce n° 284 - page 3769**

**24 - Dordogne**

**ASSOCIATIONS**

**Créations**

Déclaration à la préfecture de la Dordogne.

**DIAPO DORDOGNE SÉNÉGAL.**

*Objet* : créer et/ou soutenir des actions en faveur de personnes démunies résidant au Sénégal, afin d'améliorer leurs conditions de vie ; favoriser ou créer des actions visant à créer du lien social entre les populations vivant en Dordogne ; dans ce cadre ; conduire des projets directement auprès d'enfants, de jeunes, d'adultes ou de personnes âgées sans distinction de race, de sexe, de religions ; soit apporter un appui à leurs familles ou intervenir auprès de structures en aide aux personnes démunies ; afin de poursuivre l'objet énoncé ci-dessus, l'association Diapo Dordogne Sénégal : encourage la coopération entre individus de pays et de culture différentes dans le cadre de projets humanitaires et établir des relations durables ; participe à des actions de partenariat entre associations respectueuses des valeurs défendues par l'association "Diapo Dordogne Sénégal" et conformes au présent statut notamment des actions de soutien à différents projets humanitaires.

*Siège social* : appartement 432, 5, rue Solférino, 24000 Périgueux.

*Date de la déclaration* : 11 juillet 2015.